

**Décision du 19 août 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1924225S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Cavelle, adjoint au directeur des affaires immobilières et logistiques, à l'effet de signer tous actes d'un montant inférieur à 25 000 euros HT tels que définis ci-dessous :

- les titres de recettes émis à l'encontre des débiteurs de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- les amplifications et certifications de pièces relevant du champ de compétence de la direction des affaires immobilières et logistiques, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée ;

Article 2

La présente décision prend effet le 2 septembre 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 août 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. Leschi

